

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 MARS 2020

L'an deux mil dix-vingt, le dix mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pierre GEHANNE, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Pierre GEHANNE, Maire, Jean-Louis REVERT, Jean-Pierre LAURENT, Annie POISSON, Thierry TOTAIN, Maires Adjoints, Edwige PERINET, Claude DUPONT, Annick MARIE, Christophe BELZ, Philippe FAUVEL, Myriam BLONDEL, Sébastien RACHINE, Delphine JIMENEZ-GRENIER, David LEGOUET, Jean-Pierre LEQUERTIER, Thierry MENDES.

Absents excusés :

Claudine LEMARDELE a donné pouvoir à Annick MARIE
Sighilde LEGOUPIL, Stéphane PINABEL.

Monsieur Thierry MENDES, désigné conformément à l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h30

Le Procès-verbal de la séance du 20 Février 2020 est adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'inscription de trois questions supplémentaires à l'ordre du jour :

- Retrait de la CAC du SDEAU : transfert des résultats sur le budget communal et reversement à la CAC
- Acceptation des Fonds de concours pour l'abri SNSM
- Autorisation de signature d'un avenant avec l'entreprise RATEL (boulevard maritime : Lot espaces verts)

Monsieur Le Maire remercie les membres du Conseil de leur présence pour cette dernière séance du mandat.

Les travaux de « percement » du banc de sable ont commencé ce matin. Ils sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la SPL des Ports de la Manche qui a lancé un marché en plusieurs tranches pour un enlèvement de 34 000m³

Cette première opération est faite en urgence pour faciliter notamment l'entrée et les sorties des pêcheurs.

Le sable extrait (8000m³ sur 4 jours) est déposé sur la plage de la Potinière, au plus près. Pour les prochaines opérations, il sera déposé sur la plage de Barneville.

De nombreuses personnes ont exprimé leur satisfaction à la suite de l'installation d'un distributeur automatique de baguettes à Barneville-Plage. Madame Audouard et quelques personnes ont par contre exprimé leur mécontentement au motif que cela pourrait mettre en péril le magasin de Monsieur AUDOUARD qui fait dépôt de pain.

Delphine JIMENEZ-GRENIER précise que, même si c'est une bonne chose si de nombreux habitants semblent satisfaits il est possible de comprendre le mécontentement de Madame AUDOUARD. En effet, les personnes qui allaient acheter le pain pouvaient par la même

occasion, acheter autre chose. Elle n'a pas le souvenir, même s'il s'agit d'une AOT de moins de 5m², que ce distributeur ait été évoqué en conseil municipal.

Jean-Pierre LAURENT répond que la règle dans notre pays et la liberté du commerce et donc de la concurrence.

Monsieur Le Maire précise également que lorsque l'épicerie de la plage était ouverte, il y avait un dépôt de pain et encore avant, une boulangerie. Le commerce de Monsieur AUDOUARD était déjà là. Cette installation d'un distributeur automatique par la boulangerie RENARD est un service supplémentaire apporté aux résidents et cela n'empêche pas du tout Mr AUDOUARD de continuer à vendre du pain !

Claude DUPONT rappelle l'installation du distributeur à coquillages à Carteret, qui n'a pas déclenché de colère de la part des pêcheurs, ni des commerçants du marché...

Autre point : le COVID 19 : la Préfecture a demandé la liste des manifestations et réunions prévues sur la commune. Il est à craindre que les manifestations soient interdites sous quelques jours.

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 Service du Port et Commune :

Monsieur Le Maire précise au Conseil Municipal que les comptes de gestion de Madame La Comptable Publique doivent être approuvés avant les comptes administratifs.

Il précise la totale concordance des comptes de l'exercice et pour les résultats globaux d'affectation, il conviendra d'intégrer les résultats du Budget Portuaire, compte tenu de la clôture de ce budget au 31.12.2019., et demande au Conseil de bien vouloir les approuver, étant précisé que le détail sera donné lors de la présentation des comptes administratifs.

Ces comptes de gestion présentent les résultats suivants :

Commune

Dépenses de Fonctionnement	2 840 230.84	
Recettes de Fonctionnement	3 919 646.51	Excédent : 1 079 416.67
Dépenses d'Investissement	1 440 489 .81	
Recettes d'Investissement	783 140.40	Déficit : - 657 349.41
Résultat : Excédent de :	422 066.26	

Port

Dépenses de Fonctionnement	559 073.35	
Recettes de Fonctionnement	676 447.77	Excédent : 117 374.42
Dépenses d'Investissement	103 810.87	
Recettes d'Investissement	139 061.52	Excédent : 32 250.65
Résultat : Excédent de	152 625.07	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les comptes de gestion 2019 de Madame La Comptable Publique.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 – BUDEGT PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DU PORT :

Monsieur Le Maire donne quelques explications rapides. Il précise que toutes les explications ont été données en commission des finances le 5 Mars dernier et que le document remis aux

conseillers est annexé à ce compte rendu et qu'il sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

Les comptes exécutés du Budget Portuaire se résument ainsi :

Section de fonctionnement	Réalisé 2019
Dépenses	559 073.35
Recettes	676 447.77
Résultats de l'année	117 374.42
Section d'investissement	
Dépenses	103 810.87
Recettes	139 061.52
Résultats de l'année	35 250.65
Résultats globaux des deux sections	152 625.07

Les comptes exécutés du budget de la Commune se résument ainsi :

Section de fonctionnement	Réalisé 2019
Dépenses	2 840 230.84
Recettes	3 919 646.51
Résultats de l'année	1 079 415.67
Section d'investissement	
Dépenses	1 440 489.81
Recettes	783 140.40
Résultats de l'année	-657 349.41
Résultats globaux des deux sections	422 066.26

Monsieur Le Maire quitte la salle et Claude DUPONT prend la présidence de la séance. Il précise que les résultats portuaires sont intégrés aux résultats du budget communal :

Ce qui donne les résultats suivants :

Service portuaire			
Section de fonctionnement			
Dépenses 2019	559 073.35		
Recettes 2019	676 447.77	Résultat de l'année :	117 374.42
Excédent 2019			66 582.81
RESULTAT GLOBAL			183 957.23
Section d'investissement			
Dépenses 2019	103 810.87		
Recettes 2019	139 061.52	Résultat de l'année :	35 250.65
Déficit 2019			- 70 271.95
RESULTAT GLOBAL			- 35 021.30

Ces résultats seront intégrés au compte administratif de la commune en raison de la clôture du budget portuaire

COMMUNE

Section de fonctionnement

Dépenses 2019	2 840 230.84	
Recettes 2019	3 919 646.51	Résultat de l'année : 1 079 416.67
Excédent 2019		888 815.34
Excédent Port		183 957.23
RESULTAT GLOBAL		2 152 189.24

Section d'investissement

Dépenses 2019	1 440 489.81	
Recettes 2019	783 140.40	Résultat de l'année : -657 349.41
Déficit 2019		- 318 309.86
Déficit Portuaire		- 35 021.30
RESULTAT GLOBAL		- 1 010 680.57

Le Conseil valide à l'unanimité les comptes administratifs 2019 du port et de la Commune.

Monsieur Le Maire reprend la Présidence et remercie les membres du Conseil pour ce vote. Il tient à souligner, en cette fin de mandat, qu'il a apprécié de travailler avec l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Il estime que tout le monde a bien travaillé ensemble, que les réunions se sont toujours tenues dans le respect des uns et des autres. Il s'est senti soutenu tout au long de ces six années et il remercie chaque conseiller.

VOTE DU BUDGET :

Avant de présenter le projet de budget 2020 qui a également été étudié en détail lors de la commission des finances, Monsieur Le Maire précise qu'il ne pourra pas être procédé au vote des taux d'imposition car les documents relatifs aux bases, émanant des services préfectoraux ne sont pas encore parvenus en mairie.

Il précise cependant qu'aucune augmentation n'a été prise en compte dans ce projet de budget qui s'équilibre sans augmentation des taux et il rappelle que la commune n'a pas augmenté ses taux depuis 8 années.

Le détail et les explications de chaque chapitre est inscrit dans le document annexé.

Le Budget Communal s'équilibre donc en dépenses et en recettes sur les deux sections par les inscriptions suivantes sur chaque chapitre :

DEPENSES Section de Fonctionnement		2020
Chapitre		Propositions
011 Charges à caractère général		1 364 053.00
012 Charges de personnel		1 205 733.00
65 - Autres charges de gestion courante		279 784.00
66 Charges financières		62 000.00
67 Charges exceptionnelles		204 161.73
042 Opérations d'ordre entre section		38 930.00

014 - Reversement GIR	322 600.00
TOTAL	3 477 261.73
023, Virement à la section d'investissement	1 348 622.19
TOTAL GLOBAL	4 825 883.92

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur Le Maire rappelle que les subventions ont été étudiées en commission. Le Conseil n'a aucune remarque particulière depuis la commission et valide les attributions suivantes pour les diverses associations et pour celles qui ont été restituées par l'ancienne 3CI pour lesquelles la Communauté d'Agglomération nous verse une attribution de compensation.

SUBVENTIONS 2020	
ANIMATIONS	Propositions 2020
Fête des Pirates	1500
Festival de cinema	5000
Polo	1500
Carteret Auto Retro	5000
Festival de la Gliss	20000
Amicale de la plage	500
Sout-total	33500
LOISIRS	
Les cadres de Léa	130
Sous-total	130
CULTURE	
Art Bc	1500
Chorale Intermède	500
Jumelage Allemagne* (Aide Voyage France All)	1500
Jumelage Anglo Normand	300
Ecole du cirque Sol'Air	2500
Sous-total	6300
DIVERS	
Train Touristique (50%travaux réfection du pont métallique Gerfleur)	3475
Au rv des 7 Lieux	200
Sous-total	3675
EDUCATION	
APE	
Clos des sources	500
Lycée Professionnel maritime	50
Sous-total	550
SOCIAL	
Banque Alimentaire	500
Asso Normande d'entraide aux handicapés physiques	50
Sclérose en plaque	200

Restos du Cœur	500
Secours Catholique	500
Sous-total	1750
EXTERIEUR	
SPA Cherbourg	50
C.P.I.E. LESSAY	300
Sous-total	350
SPORTS	
Aviron	4500
Aviron sous réserve embauche	6000
Courir ensemble	5000
Golf	2000
Goëlette	2000
Football	4500
Horse Ball	3500
judo	1800
Tennis	800
Tennis de table	800
Voile	10000
Divers si demandes en cours d'année	4000
Erasmus Lou Belz	500
Sponsoring Pierrick Ledard	1500
Sponsoring Valentin ROUXEL (secours humanitaire)	500
Sous-total	47400
TOTAL	93655

Subventions Ancien Pôle de proximité transférées

Havre des Arts	932
Amicale Pompiers BCT	1064
Amicale Pompiers PB	1081
CAP	2641
USP	7706
FSE Collège	622
Ass Parents Collège	622
Ass Sportive Collège	559
Collège PB	4661
SAG	7768
TOTAL	27656

Delphine JIMENEZ-GRENIER demande si la somme de 50€ pour l'association d'aide aux handicapés a été décidée ainsi ou bien si c'est la somme demandée. Il lui est répondu que c'est la somme demandée.

Au sujet du festival du cinéma, Monsieur Le Maire précise que l'organisatrice qui envisage ce festival va le rencontrer cette semaine ainsi que Monsieur CHAMPALAUNE.

Monsieur Le Maire précise qu'il y a beaucoup d'associations sur la commune et que cette dernière, en plus de subventions, aide chaque association qui le demande, par l'apport de logistique : salle, matériel, personnel technique, chauffage, électricité... Delphine JIMENEZ-GRENIER précise que ces associations apportent un dynamisme à la commune, ce que l'assemblée reconnaît, bien évidemment.

Les subventions sont inscrites sur le chapitre 65 du budget, comme le sont les indemnités d'élus. A ce sujet Sébastien RACHINE s'interroge sur le montant maximum inscrit. Monsieur Le Maire rappelle ses propos en commission des finances : la loi engagement et proximité a valorisé les indemnités d'élus. Les élus actuels avaient décidé de ne pas percevoir le maximum et les avaient même baissées en cours de mandat. Cependant, il trouve logique d'inscrire le maximum de la somme que les élus, Maires, Adjoints et Conseillers Délégués futurs pourraient percevoir et de leur laisser le choix. C'est une inscription qui évitera une décision modificative le cas échéant.

Sébastien RACHINE pense que ce ne sera pas évident pour les futurs élus de faire ce choix. Monsieur Le Maire rappelle qu'ils seront libres de voter leurs indemnités.

RECETTES Section de Fonctionnement		2020
Chapitre	Propositions	
002, Excédent antérieur reporté	934 326.47	
013, Aténuation de charges	20 000.00	
70 Produits des services	67 300.00	
73, Impôts et Taxes	2 430 235.00	
74, Dotations et participations	910 537.00	
75, Autres produits de gestion courante	183 500.00	
76, Produits financiers	19 923.72	
77 produits exceptionnels	240 061.73	
042 Opérations d'ordre entre section	20 000.00	
TOTAL	4 825 883.92	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre	Propositions 2020
001, Solde exécution investissement reporté	1 010 680.57
16, Remboursement d'emprunts	336 727.18
20, Immobilisations incorporelles	66 719.94
204, Subventions d'équipement versées	15 000.00
21, Immobilisations corporelles	470 596.76
23 Immobilisations en cours	2 391 562.27
26- Participation et créances rattachées	19 473.00
040 - Opération ordres (travaux en régie)	20 000.00
041- Opérations patrimoniales	100 776.94
TOTAL	4 431 536.66
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre	Propositions 2020

001 - Excédent antérieur reporté	
021, Virement de la section de fonctionnement	1 348 622.19
024, Produits des cessions	215 000.00
040, Opérations d'ordre en section	38 930.00
041- Opérations patrimoniales	100 776.94
10, Dotations Fonds divers réserves	1 377 861.77
13 Subventions d'investissement	1 350 345.76
16, Emprunt et dettes assimilées	
TOTAL	4 431 536.66

Le détail des investissements est présenté, de même que les recettes, par article.

Monsieur Le Maire rappelle que la dette a baissé durant ce mandat et que les propositions d'investissements 2020, assez significatives, sont financées sans emprunt. Ils bénéficient de subventions importantes, notamment du Département et de la Région.

Il rappelle que le Conseil Municipal a validé au dernier conseil le principe de vente des terrains des Grèves au Département à hauteur de 250 000€. Cette somme est volontairement non inscrite, ce qui laissera aux prochains élus le choix de financer d'autres équipements ou bien de rembourser une partie de la dette.

Le Conseil Municipal, toutes explications entendues, adopte à l'unanimité le budget communal 2020 tel qu'exposé ci-dessus.

APPROBATION DU REGLEMENT DU SERVICE COMMUN – POLE DE PROXIMITE

Monsieur Le Maire rappelle que chaque membre du conseil a reçu le projet de règlement du Service commun du Pôle de proximité de la Côte des Isles, porté par la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour la gestion de la majorité des compétences restituées aux communes au 1er janvier 2019.

Aucune remarque n'émane de l'assemblée sur ce règlement.

Cependant, Jean-Louis REVERT, maintient sa position sur le fonctionnement de la CAC et précise qu'il va s'abstenir sur ce sujet, car l'accès aux conseillers municipaux non délégués, aurait mérité une commission plus élargie.

Il trouve regrettable qu'il n'y ait pas de commissions élargies aux conseillers par thème.

Claude DUPONT précise que ce fût vrai au niveau de la communauté d'agglomération mais aussi au niveau du pôle de proximité. Mais des efforts ont été faits et Annie POISSON le confirme car elle participe régulièrement aux commissions de territoire sur le sujet du service commun alors qu'elle n'est pas déléguée communautaire.

Claude DUPONT estime que le Maire d'une commune doit siéger à la CAC, mais s'il doit en plus de son rôle de Maire, participer à toutes les réunions de la CAC et des commissions, il ne pourra trouver le temps de le faire, c'est trop lourd.

Il est donc favorable à ouvrir au maximum aux conseillers municipaux intéressés par tel ou tel thème, les groupes de travail de la CAC. Les futurs élus, à son sens, devront veiller à cela.

Delphine JIMENEZ-GRENIER demande s'il sera possible pour les prochaines équipes de changer le mode de fonctionnement ? Il lui est répondu qu'il faudra voir et travailler sur ce point.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il y a déjà 130 communes qui disposent d'au moins un siège, cela fait déjà beaucoup de monde. C'est une « grosse machine » qu'il sera impossible de gérer si chaque commune veut être représentée dans chaque commission.

Delphine JIMENEZ-GRENIER pense que pour les groupes de travail du pôle de proximité, ce devrait être plus facile. Claude DUPONT confirme qu'il y a déjà eu une amélioration. Jean-Louis REVERT maintient qu'il aurait souhaité plus d'échanges avec la Communauté d'Agglomération, comme cela se faisait au sein de l'ancienne 3CI.

Monsieur Le Maire s'interroge à terme sur l'utilité des pôles de proximité. Il faut travailler en mutualisation, ce qui ce produit pour barneville-carteret, par exemple sur le marché de voirie avec Portbail. Et ces efforts de mutualisation n'ont pas nécessairement besoin d'être encadrés par une structure supplémentaire.

Le Conseil Municipal, moins une abstention de Jean-Louis REVERT, valide le projet de règlement du service commun.

RETRAIT DE LA CAC DU SDEAU 50 - Transfert des résultats destinés à financer les travaux engagés ou non par le SDEAU 50 sur le périmètre du CLEP de la Côte des Isles

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil a délibéré le 18 juillet 2019 pour l'autoriser à signer le PV de restitution des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice des compétences transférées du service des Eaux. (SDEAU vers la CAC).

Cependant il convient également de délibérer de la même manière que l'a fait le SDEAU 50 par délibération du 18 Septembre 2019 sur le transfert des résultats budgétaires au 31.12.2018, à savoir :

732 649.12€HT correspondant aux travaux du CLEP de la Côte des Isles (anciens syndicats de la SCYE et de Port-Bail et service des eaux de Barneville-Carteret) pour les travaux programmés et non mandatés.

Pour les biens de l'ex service des eaux de la commune de Barneville-Carteret, mis à disposition du SDEAU 50, le transfert du résultat budgétaire 2018 équivalent au montant des travaux programmés et non mandatés sur le territoire de notre commune doit être intégré au budget de la commune pour être ensuite reversé à la CAC, dorénavant compétente.

Le transfert du résultat budgétaire global s'élevant à 732 649.12€HT est donc effectué ainsi :

- Versement de 536 287.39€ vers le budget de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
- Versement de 196 361.73€ vers le budget de la commune de Barneville-Carteret

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce transfert et le reversement ultérieur de la somme de 196 361.73€ à la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

ACCEPTATION DES FONDS DE CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION DE L'ABRI SNSM

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération du Cotentin, la Commune de les Moitiers d'Allonne et la Commune de Port-Bail ont délibéré pour apporter un fonds de concours à la Commune de Barneville-Carteret pour la construction d'un abri SNSM, pour les montants respectifs suivants : 50 000€, 10 000€ et 10 000€.

Afin de pouvoir percevoir en temps voulu ces sommes, il est nécessaire que le Conseil Municipal, accepte officiellement ces fonds de concours, ce qui est validé à l'unanimité.

Monsieur Le Maire souhaite que l'architecte soit rappelée afin de voir où en est ce dossier.

BOULEVARD MARITIME (LOT 4 ESPACES VERTS) : AVENANT ENTREPRISE RATEL :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal des travaux en plus-value, pour l'entreprise RATEL dus notamment à la fourniture de paillage au niveau des puits d'infiltration dans la noue.

Le montant de cet avenant est de 1952.50€HT, ce qui assurera une finition parfaite de la noue. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cet avenant.

Monsieur Le Maire fait remarquer que les travaux avancent et que l'éclairage est vraiment une réussite.

La parole est donnée aux Conseillers Municipaux :

Delphine JIMENEZ-GRENIER précise que ses beaux-parents ont participé aux repas des cheveux blancs et qu'ils ont apprécié ce moment. Ils se sont interrogés sur son absence au service alors que d'autres élus étaient présents. Elle pose donc la question des modalités d'informations aux Conseillers pour participer à ce service et rappelle que les années précédentes, les conseillers étaient conviés à participer au service, notamment pour l'apéritif. Elle remarque que trois Conseillers Municipaux candidats sur une liste étaient présents et participaient au service, alors que les conseillers municipaux membres d'une autre liste n'avaient pas été sollicités pour y participer.

Monsieur Le Maire lui répond qu'il a lui-même été surpris qu'elle ne soit pas elle-même présente. Il avoue qu'il ne s'est jamais occupé de l'organisation de ce repas. Une information générale a été donnée sur la date du repas lors du dernier conseil. Edwige PERINET répond que les bénévoles se sont réunis et qu'ils étaient en nombre suffisant. Cependant, chaque conseiller peut évidemment participer à toutes les réunions ou manifestations et il n'y a pas eu d'invitation particulière des conseillers en 2019. En 2018 un appel avait été fait, en dernière minute, auprès des conseillers pour compenser le défection de certains bénévoles.

Claude DUPONT prend la parole pour terminer cette séance par ces mots à destination du Conseil Municipal et en particulier de Monsieur Le Maire :

« Mes chers collègues, ayant ouvert les débats de notre mandature en tant que doyen d'âge, il me semble normal de les clore aujourd'hui. Quand, autour de cette table, je vous vois tous, jeunes et en pleine forme, je me dis que l'avenir vous reste ouvert. Je suis donc le seul à pouvoir supputer que je termine mon dernier mandat municipal, un retour dans six ans me paraissant quand même problématique. J'ai toujours trouvé, auprès de vous tous, chers collègues, auxquels j'associe Pascale, un accueil chaleureux et amical, ce dont je vous suis reconnaissant.

Permettez que je m'adresse plus particulièrement à notre chef d'orchestre, qui nous a magistralement pilotés durant tout ce mandat. Il y a aujourd'hui six ans, presque jour pour jour, je recevais un coup de téléphone. A titre privé. Je ne dirais donc pas le nom de mon interlocuteur, en cette époque où l'on nous rappelle de façon parfois spectaculaire qu'il ne faut pas mêler affaires privées et affaires publiques. Qu'il vous suffise de savoir que c'était un home politique de la Manche, qui occupait alors un poste éminent au niveau départemental...Il me dit : « Rien ne me fait plus plaisir que de savoir que Pierre Gehanne est candidat à Barneville-Carteret. J'ai depuis longtemps eu l'occasion d'apprécier ses grandes compétences et je sais que Barneville-Carteret et son environnement ne pourraient

que se féliciter de son action. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de le lui dire. Pourtant, parfois, un doute m'assaille. Voilà un homme qui a dirigé une grande entreprise, en ayant entre les mains des manettes qui marchaient à la commande, avec rapidité. Mais, comment notre homme va-t-il réagir quand il va se débattre avec les lenteurs de l'action municipale, ses méandres et ses dysfonctionnements, les pesanteurs d'une administration, dont les décisions, quand elles sont prises, paraissent souvent contradictoires ou absconses, les délais qui, de consultations en études, de réglementations en renvoi en commission, font que le moindre projet voit sa réalisation s'étendre sur un mandat ? Notre ami Pierre tient davantage du moteur à explosion que du foyer à combustion lente. Ne risquons-nous pas qu'un jour, il vous lance les clés de la Mairie sur la table en vous rappelant qu'il n'est pas sorti de chez lui pour faire le clown ? »

Cet interlocuteur est maintenant pleinement rassuré : le bateau a bien tenu la distance. Il a fièrement avalé son trajet. Certes, il a connu quelques secousses. Les machines ont parfois rugé. Mais il a dessiné son sillage, un sillage dont je peux te dire qu'il laissera une trace profonde dans notre commune.

Je ne parlerai pas de l'importance des réalisations ni de la qualité de la gestion. J'ai horreur des élus qui portent leur bilan en bandoulière, estimant que chacun a son rôle à tenir. Les élus sont là pour concevoir et réaliser, les électeurs pour commenter et juger. A chacun sa fonction. Je me contenterai donc d'aborder deux aspects de ta personnalité.

Tu as dit tout à l'heure que tu avais le sentiment d'avoir travaillé pendant six ans dans l'harmonie et dans une excellente ambiance avec tes conseillers. Mais qui en est responsable ? Tu as abordé ton mandat, sans fard, en te montrant tel que tu es. Avec ta personnalité fort affirmée, qui ne cherche pas toujours à arrondir les angles. Une personnalité qui, je le reconnais, pouvait mettre mal à l'aise certains. Mais en fait, tu n'es en rien un autocrate. Car tu portes en toi la passion de convaincre. et tu ne conçois pas de travailler sans avoir obtenu l'accord de tes collaborateurs. Cet accord large que tu souhaites n'a rien de commun avec ce consensus dont notre époque est si friande. A tort. Car le consensus, c'est cette pâte molle où viennent s'engluer les personnalités incertaines, qu'un ralliement systématique à la pensée dominante dispense de réflexion et de courage. L'accord que tu souhaites, c'est celui de personnes libres qui peuvent partir de points de vue différents, divergents, mais qui, à partir d'une discussion sérieuse et d'un zeste de bon sens, atteignent une convergence raisonnable. Je peux témoigner que sur la CAC, par exemple, nous avons parfois des points de départ ou des sensibilités différentes mais que, régulièrement, nous nous sommes retrouvés sur des conclusions identiques. Une force de conviction, alliée à un sens de l'humour hors du commun, et un talent théâtral évident- si tes affaires avaient connu le pire, tu eusses pu trouver là une reconversion tranquille...-ton allant inépuisable, tout cela nous a permis de t'accompagner dans les tâches municipales avec plaisir. Je connais peu de choses moins rigolardes par essence que la tenue d'un conseil municipal. Et pourtant chaque séance était à la fois studieuse et détendue, baignant dans un climat bon enfant et chaleureux.

Et une autre qualité chez toi, et tu le dis toi-même !- c'est l'amour des gens. Je le dis au futur maire au cas où il serait dans la salle ce soir, on peut être Maire en ayant des défauts, mais on ne peut l'être si on manque d'une qualité, celle d'aimer les gens. Ce qui ne veut pas dire les aimer tous. Il y a une race-ou plutôt, pour ne pas choquer les progressistes, je dirai une espèce que tu n'aimes pas du tout : ceux que, dans ton langage cru, tu appelles : les cons. Nous vivons une époque, paraît-il, de phobies : xénophobie, homophobie...Pierre, lui, est atteint de conophobie aigue. Inaltérable. C'est comme s'il se promenait partout avec, à l'intérieur de lui-même un mur des cons sur lequel, comme sur le guide Michelin, certains

scintillent d'étoiles...Pour expliciter le sens de la nomenclature gehanienne, j'essaie de donner la définition du con : le con c'est celui qui n'a pas compris qu'on pouvait râler, mais sans méchanceté, qu'on peut interpeller, mais sans injurier, qu'on peut contester, mais sans dénigrer, bref qu'on peut se poser, voire s'opposer, mais en gardant le sens de la mesure, et celui du respect humain. Mais cette espèce reste très minoritaire, et les autres tu les aimes. Et je vais te livrer un scoop : ils te le rendent bien...

C'est pour tout cela que je ne regrette pas d'avoir secoué mon grand âge pour t'accompagner dans l'écriture d'une belle page de l'histoire de la commune. Je garde de bons souvenirs et le plaisir d'avoir partagé-et de devoir partager encore- de beaux moments d'amitié.

Pierre, et vous mes chers collègues, et vous Pascale, je vais conclure par la formule qui était conclusive de tous les discours romains : « Portez-vous bien »

Monsieur Le Maire remercie Monsieur DUPONT et ses collègues et offre le verre de l'amitié pour cette dernière séance du Mandat.

La séance est levée à 22h00.

Vu, Le Maire,
Pierre GEHANNE,